

**Résolution du 13 novembre 2018 de Mmes Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron: «Modification du règlement du Conseil administratif du 1<sup>er</sup> novembre 2018».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 4 mars 2020)

*RÉSOLUTION*

Considérant:

- la publication des informations détaillées des notes de frais effectifs et forfaitaires et les discussions publiques autour de ceux-ci;
- la remise en question des règlements faisant appel au «bon sens» des élu-e-s, que ce soit au niveau fédéral, cantonal et municipal;
- le règlement établi par le Conseil administratif au 1<sup>er</sup> novembre dernier;
- le défaut de compétence du Conseil municipal s'agissant d'amender des règlements touchant au fonctionnement propre du Conseil administratif,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'envoyer ce règlement en commission des finances, afin que celui-ci soit étudié et amendé par les commissaires.